Syndicat mixte des rivières du Sornin et de ses affluents



DECISION N°2022-003

Objet: Attribution du marché de travaux « Restauration hydro-écomorphologique et paysagère du Sornin à Pouilly Tranche de travaux n° 1 »

Le président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-22 et L5211-10 relatifs aux délégations de l'organe délibérant au président ;

Vu la délibération du comité syndical n°2020-011 du 17 septembre 2020 portant délégations au président ;

Vu le marché public intitulé « Restauration hydro-écomorphologique et paysagère du Sornin à Pouilly - Tranche de travaux n° 1 », comportant 2 lots ;

Vu les propositions de l'entreprise CHAVANY TRAVAUX PUBLICS ;

Vu l'avis de la commission des marchés, émis lors de sa séance du 23 juin 2022 à 14h;

DECIDE:

- De confier à l'entreprise CHAVANY TRAVAUX PUBLICS le marché de travaux 2022-06
 « Restauration hydro-écomorphologique et paysagère du Sornin à Pouilly Tranche de travaux n°
 1 », pour un montant de 178 142.02 €HT, soit 213 770.42€TTC, réparti sur les 2 lots de la manière suivante :
 - Lot 1 (Terrassements Génie civil): 80 953.70€HT + TO 29 793.82€HT, soit un total pour le lot 1 de 110 747,52€HT
 - Lot 2 (génie végétal) : 55 382.20€HT + TO 12 012.30€HT, soit un total pour le lot 2 de 67 394.50€HT
- Il sera rendu compte au comité syndical de la présente décision conformément à l'article L2122-23 du Code général des collectivités locales
- La directrice est chargée de l'exécution de la présente décision

Fait à Pouilly/Charlieu, le 11/07/2022 Le Président du SYMISOA M. Michel LAMARQUE

Transmis au représentant de l'Etat le : sans objet

Publié le : 11/07/2022

SYndicat Mixte
des rivières
du SOmin et de
ses Affluents

Décision N°2022-03 Page 1/1